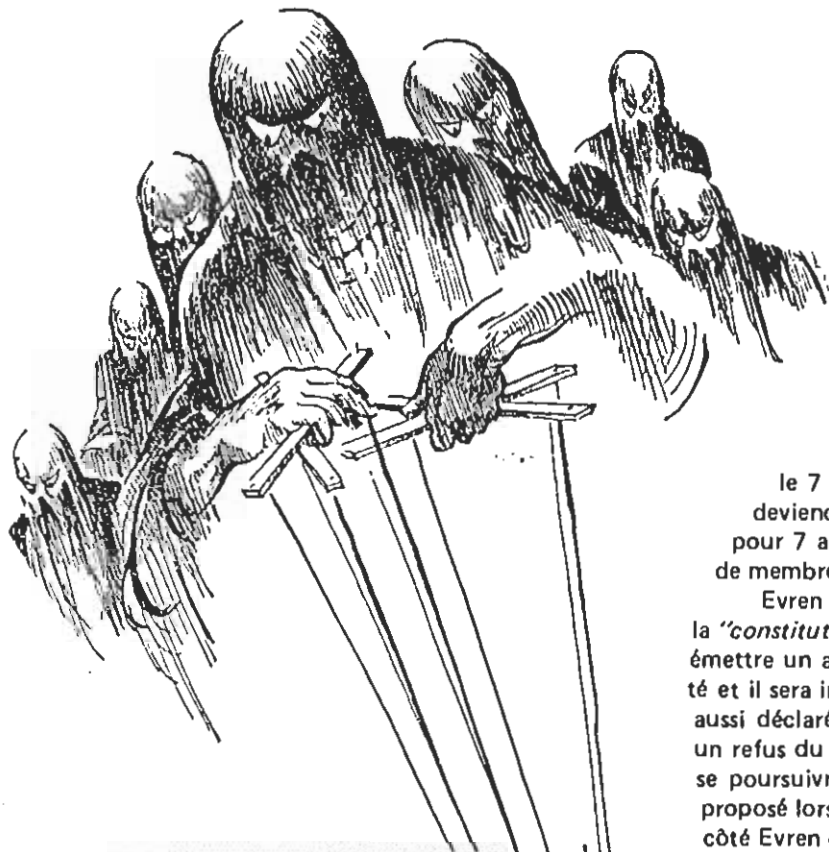




bulletin mensuel ◦ monthly bulletin ◦ maandelijks bulletin

72

6EME ANNEE • PRIX: 50 FB • ABONNEMENT ANNUEL: 500 FB • CCP 000-1168701-45
INFO-TURK - SQUARE Ch. M. WISER - 1040 BRUXELLES • TEL: (32-2) 230 34 72 •
EDITE PAR LE COLLECTIF TURC D'EDITION ET DE DIFFUSION • ISSN 0770 - 9664



LA CONSTITUTION D'EVREN PRISE EN FLAGRANT DELIT DE FASCISME

Deux ans après le coup d'état, la junte militaire du général Evren "retourne à la démocratie" ôtant son uniforme militaire pour revêtir celui de dictature civile.

La nouvelle "constitution" préparée par la junte doit constituer la base de cette "démocratie" à faire pâlir d'envie les Pinochets, Mussolinis et autres Papadopoulos.

La "constitution" sera soumise au référendum le 7 novembre prochain et en cas d'approbation, Evren deviendra automatiquement Président de la République pour 7 ans, les autres membres de la junte siégeront à titre de membres du Conseil Présidentiel.

Evren a d'ores et déjà assimilé les éventuels opposants à la "constitution" aux terroristes. Par ailleurs, le temps laissé pour émettre un avis sur cette "constitution" sera extrêmement limité et il sera interdit de mener une campagne contre elle. Evren a aussi déclaré qu'en cas de refus au référendum, cela signifiait un refus du peuple turc à la démocratie, et son souhait de voir se poursuivre le régime militaire. Cela veut dire que le choix proposé lors du référendum à l'ombre des baionettes, sera d'un côté Evren en militaire avec sa junte et ses institutions, de l'autre côté le même Evren et sa junte en civil avec les mêmes institutions militaro-civiles. Par conséquent l'issue du vote du 7 Novembre ne changera pas l'avenir immédiat de la Turquie et cette mascarade de référendum ne pourra en aucun cas signifier un appui populaire à la politique fasciste de la junte.

La "constitution", soit disant "retour à la démocratie", prévoit entre autres une interdiction politique frappant les dirigeants des partis politiques dissous pour les 10 années à venir ainsi que les parlementaires pour les 5 années à venir. Si l'on y ajoute les interdictions et restrictions politiques touchant les syndicats, les universités, les administrations, les juristes et la jeunesse, et le fait que le seul dirigeant politique épargné par cette mesure est Turhan Feyzioglu et les autres dirigeants de son petit parti d'extrême droite, depuis toujours partisan fervent d'une intervention de l'armée, on comprend aisément de quoi sera constituée la nouvelle classe politique.

Le texte final de cette "constitution" comporte suffisamment d'articles anti-démocratiques, d'institutions fascistes, de restrictions aux libertés fondamentales et d'atteintes aux droits de l'homme pour que les démocrates de Turquie et du monde ne s'y trompent pas quant à sa nature et aux intentions de ceux qui l'ont confectionnée.

./..

Connu pour ses publications périodiques, son travail d'information et ses activités culturelles

INFO-TÜRK

Collectif Turc
d'Édition et de Diffusion

est à la disposition de ses lecteurs dans ses nouveaux locaux à partir du 14 octobre 1982 avec 6 nouveaux services:

1. Bibliothèque
2. Cours de français
3. Cours de néerlandais
4. Cours de langue et de civilisation turque
5. Cours de saz (instrument musical traditionnel)
6. Atelier créatif pour les enfants

Adresse de nouveaux locaux:
93, rue Franklin - 1040 Bruxelles

En dehors de ces activités régulières, Info-Türk organise aussi des rencontres culturelles, des projections, des séances audio-visuelles, des expositions, des débats, etc., ainsi que de nombreuses publications

EVREN DONNE L'ESTOCADE

Devant les nombreuses critiques et protestations émanant même des milieux favorables aux militaires, une partie de l'opinion publique en Turquie attendait de la junte quelques assouplissements au projet de "constitution" soumis par "l'Assemblée Consultative".

C'était oublier un peu trop vite la manière dont avait été constituée cette assemblée (tous les membres avaient été désignés par la junte). Par ailleurs la charpente de la constitution était déjà édifiée par les lois édictés par la junte depuis leur prise du pouvoir. Si l'on se souvient que "ces lois ne peuvent en aucun cas être déclarées contraire à la constitution", d'après un décret de la junte, on assiste à une "première mondiale" en matière de constitution, la "constitution" devant se plier aux lois et non le contraire...

Une autre première mondiale en matière de constitution est l'introduction parmi les "droits" constitutionnels du "droit au meurtre". En effet l'article 17 de la "constitution" (Voir *Bulletin Info-Türk*, no.69/70) considère que le fait de tuer un individu dans le cadre de l'application de mission de "protection de l'état" est un droit constitutionnel.

Le texte final a donc repris quasi entièrement le texte du projet, en alourdissant même par endroits la rigueur des restrictions anti-démocratiques, détruisant ainsi toute chimère et toute illusion "d'intention des militaires de retourner à la démocratie"...

La plus importante modification apportée par la junte est l'interdiction politique imposée aux anciens cadres politiques (Voir en première page). D'un côté la junte prend ainsi toutes les précautions pour son avenir en "civil" (elle a rajouté aussi l'article provisoire publié d'après lequel aucune responsabilité ne peut être prétendue contre les membres de la junte, de leur assemblée consultative et de leur gouvernements pour leurs actions ayant suivi le coup d'état, et aucune poursuite ne peut être intentée contre eux) mais d'un autre côté elle prend un gros risque en mettant *de facto* tous les anciens cadres politiques -et même les conservateurs pourtant favorables aux militaires- dans l'opposition. Toutefois c'est bien sûr un risque calculé puisque aussi bien le texte de la constitution que la manière dont va se dérouler le référendum ne laissent aucune liberté d'expression ou d'action à une quelconque opposition.

Cette interdiction politique ne se limite pas seulement aux dirigeants des partis mais aussi dans une certaine mesure, aux membres même de ces partis. Puisque d'après un article provisoire, il est interdit que les membres d'un parti dissous puissent être en majorité dans les nouveaux partis qui seront formés. Cette mesure vise plus particulièrement le Parti Républicain du Peuple (CHP) d'Ecevit, puisque ce parti est le seul à avoir mis sur ordinateur tous ses membres, les membres des autres se perdant dans des archives locales...

Le mouvement syndical progressiste décapité et jugé avec demande de peine de mort est "hors du coup" pour le moment. Le "syndicat putschiste" Türk-İs, qui avait élevé la voix contre quelques unes des restrictions aux libertés syndicales, reçoit en guise de pot de vin, la disparition du texte final de la clause supprimant le "check off". Toutefois les dirigeants de la Türk-İs qui se sont dépêchés de déclarer leur soumission au pouvoir et leur foi en cette nouvelle "constitution", ne peuvent malgré tous leurs efforts dissimuler le fait que la "constitution" reprend quasi totalement les souhaits exprimés par le congrès du syndicat patronal tenu en Avril 1982, au sujet de la réglementation de la vie du travail.

Ainsi, le lock-out devient droit constitutionnel, les syndicats ne pourront s'occuper de politique ni

être en rapport avec un parti politique, ni en soutenir un, ni être soutenu par l'un d'entre eux. Ils ne peuvent être en rapport avec les associations démocratiques ou professionnelles, le droit de grève, bien qu'existant sur papier est soumis à diverses restrictions et ne peut exister qu'en cas de litige salarial (les grèves de solidarité, politique, générale etc, sont interdites), les litiges sociaux seront arbitrés par une Conseil Suprême d'Arbitrage et les syndicats seront au contrôle financier et politique de l'état. Par ailleurs la junte a rajouté un article par lequel il faut désormais avoir travaillé 10 années comme ouvrier effectif pour être dirigeant syndical. Ce qui ne facilitera pas l'organisation des syndicats, surtout si l'on souligne que cette mesure n'est pas uniquement valable à l'échelon national mais aussi au niveau des lieux de travail.

Le Conseil Supérieur d'Enseignement, la tristement célèbre YOK coupable d'assassinat de la vie universitaire et de l'autonomie des universités, fait également son apparition dans la "constitution" par la main des militaires qui l'y ont rajouté au dernier moment... c'est que messieurs les généraux y tiennent à leur YOK... on ne sait jamais, la jeunesse et la science sont l'ennemi héréditaire de l'obscurantisme militariste...

Pour la première fois depuis l'existence de la Turquie laïque, les cours d'instruction religieuse et de morale deviennent obligatoires pour l'école primaire et secondaire, et font leur apparition dans la constitution. Les "fidèles représentants de l'idéologie et des principes kémalistes et les dignes successeurs d'Atatürk" sont ainsi pris en flagrant délit de démagogie, puisque l'un des traits les plus importants des réformes d'Atatürk était justement la laïcité de l'enseignement.

La liberté de presse disparaît *de facto* de la "constitution", puisque désormais même la police pourra saisir elle même toute publication -même en phase d'impression à l'imprimerie- sans attendre une décision de justice. Par ailleurs la junte a introduit dans l'article 28 sur la presse, l'interdiction de toute publication dans une langue interdite par la loi. Il s'agit bien sûr là d'interdire "constitutionnellement" la publication en langue kurde. Ainsi la Turquie devient un des seuls pays au monde à interdire à tout un peuple de s'exprimer dans sa langue maternelle, en l'occurrence le kurde pour le 8-10 millions de Kurdes en Turquie...

Les pouvoirs despotiques accordés au président de la république (Voir *Bulletin Info-Türk*, 69/70) restent inchangés. Seuls, le président de la TRT (radio-télévision turque), de la banque centrale et le président des affaires religieuses ne seront plus nommés par le président de la république comme prévu par le projet. Toutefois celui-ci conserve tous ses pouvoirs, entre autre, nommer tous les membres de la Cour Constitutionnelle, du Conseil de Contrôle d'Etat, de la YOK, le 1/4 des membres du Conseil d'Etat, les membres de la Cour de Cassation militaire, et surtout le chef de l'état major, le procureur général de la République et de la cour de cassation, les membres du conseil supérieur des juges et des procureurs, les recteur d'université etc.

Ce qui est encore plus grave, c'est que ce "chef", une fois élu -et le texte prévoit qu'Evren deviendra automatiquement président de la république pour les 7 années à venir- ne sera soumis à aucun contrôle judiciaire et pourra donc agir à sa guise.

Ce régime de chef musclé, qu'un ancien politicien a qualifié de retour au sultanat, remet donc entre les mains d'un seul homme, et de l'appareil exécutif qu'il nommera la quasi totalité des pouvoirs législatifs, exécutifs et juridiques qui ne font plus qu'un amalgame flou et arbitraire.

L'arbitraire est en effet le grand mot pour qualifi-

er les articles de cette "constitution" rédigée avec une ruse grossière, puisque chaque paragraphe décrète tout d'abord que telle ou telle liberté existe et est sous la garantie constitutionnelle, mais le paragraphe suivant, énumère tout une série de circonstances où l'exécutif peut arbitrairement décider leur limitation ou même leur pure suppression... pour des raisons touchant la sécurité interne de l'état... ou la morale générale... ou en cas de crise économique(!)... etc, etc...

L'exécutif est d'ailleurs sérieusement renforcé au dépend du législatif et du juridique qui voient leurs pouvoirs extrêmement diminués et limités. L'exécutif a aussi le pouvoir de décréter une situation "de cas exceptionnel" ou tout simplement la loi martiale, pour toute une série de raisons arbitraires, et lors de ces périodes (et il y en aura, si l'on souvient que sur les 72 dernières années, la Turquie en a vécu 32 sous régime militaire...) l'exécutif et la police auront des droits illimités et pourront suspendre ou annuler toutes les "libertés" prévues par "la constitution".

"L'ancienne constitution était un vêtement trop large pour la nation turque," c'est pourquoi le général Evren en a confectionné une autre beaucoup plus serrée, que même les partisans du parti conservateur de Demirel trouvent "trop serrée"! Pour faire ratifier ce texte de légitimation de la dictature en lui accordant une base juridique, et ainsi "retourner au régime civil" avec des militaires sans uniformes, la junte organise le 7 novembre une mascarade de référendum. Il est hors de doute que même en cas majorité de "non", le sort de la Turquie ne changera pas de mains, à court terme. Seulement afin d'éviter malgré tout, toute surprise désagréable, les militaires ont pris toutes leurs précautions:

- Aucun dirigeant des partis politiques dissous n'a eu le droit de s'exprimer sur la constitution.
- Il est interdit de mener une campagne contre la constitution.

- Il est désormais interdit de critiquer les déclarations du général qui ouvre une campagne de présentation de la constitution.
- Ceux qui ne se rendront pas aux urnes seront passibles de lourdes peines, la participation est obligatoire.
- Ceux qui disent "non" à la constitution sont assimilés aux terroristes et aux suppôts de forces étrangères subversives...
- Les bulletins comportant des inscriptions ne seront pas annulés. (cette mesure est une manœuvre sournoise pour forcer les gens à faire connaître leur choix, et ne manquera pas d'être efficace surtout dans les petites localités.) La clause annulant tout vote portant des inscriptions, nom ou autre marque, et figurant dans l'ancienne loi sur les élections a été annulé par la junte à cet effet sans doute.

Evren qui devient automatiquement président de la République pour les sept années à venir (les autres membres de la junte constitueront un conseil présidentiel qui fera office de sénat) a d'ailleurs entamé fort violemment sa campagne pour la constitution. Il s'est attaqué en de termes très violents aux "traîtres" qui veulent faire refuser la "constitution". Il s'est montré personnellement garant de la constitution et a ainsi lancé un défi aux modérés qui tout en soutenant Evren, formulent quelques critiques timides à l'égard de ce texte final.

Il est évident que quelque soit l'issue réelle de cette mascarade de référendum, qui soulignons le se passera à l'ombre des baionnettes et des chars de l'une des plus puissantes armées d'Europe, les militaires l'annonceront comme une victoire et un soutien du peuple à leur politique. L'histoire du loup et de l'agneau est donc sur le point de se répéter une fois de plus!

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU TEXTE INITIAL

(d'après le quotidien Cumhuriyet du 21 octobre 1982)

- L'introduction a été modifiée.
- L'unité de l'état, sa langue officielle, son drapeau, son hymne national et sa capitale ne peuvent être changés, on ne peut même pas proposer un tel changement.
- L'article donnant le pouvoir au président de la République et au gouvernement de faire des décrets ayant force de loi a été enlevé de l'article sous titré "pouvoir législatif".
- Le Conseil a ôté l'article qui stipule que les pertes de droit ne pouvaient être prononcées que par les tribunaux.
- L'article mentionnant que les travaux militaires ou entrant dans le cadre du service militaire ne pouvaient être considérés comme travaux forcés a disparu du texte final.
- La prière, les cérémonies religieuses, les cultes ont été permis à condition de ne pas entrer dans le cadre de la mauvaise utilisation des droits et libertés.

LA DIFFUSION PAR PRECAUTION

- L'article qui stipule que les idées ne peuvent être déclarées ou diffusées dans une langue interdite par la loi a été rajouté.
- Il a également été rajouté que la diffusion pouvait être arrêtée par précaution par décision du juge, et au cas où un quelconque retard pouvait être néfaste, par simple intervention de l'autorité à laquelle la loi donne ouvertement pouvoir en la matière, et que ladite autorité ayant procédé à l'enlèvement de la publica-

tion, devait faire part de sa décision au juge concerné dans les 24 heures.

LA DISSOLUTION DES ASSOCIATIONS

Au lieu de l'article autorisant le ministère de l'intérieur à dissoudre les associations, a été rajouté l'article autorisant l'autorité intéressée à donner l'ordre d'interrompre les activités des associations en attendant une décision du juge.

LES MANIFESTATIONS

- A été rajouté l'article d'après lequel: afin d'éviter la perturbation de l'ordre urbain, l'autorité administrative peut désigner le lieu et le trajet de toute manifestation, peut interdire toute réunion ou manifestation qui offre des chances d'être l'objet d'événements susceptibles de perturber gravement l'ordre public, ou d'outrepasser les précautions ayant trait à la sécurité, ou de voir s'opérer des actions visant à détruire les fondements de la République, ou alors l'ajourner sans dépasser deux mois, ou trois mois dans les cas où la loi prévoit pour les mêmes raisons, l'interdiction de toute manifestation ou réunion dans les localités rattachées à ladite municipalité.
- L'article qui plaçait sous garantie constitutionnelle les droits à la propriété et à l'héritage a été enlevé du texte.
- A également été ôté l'article stipulant la dispense de peine de confiscation au sujet des exceptions à la

loi sur les peines de trafic d'arme, de stupéfiants, de radiation de nationalité.

LE CONTROLE DE NAISSANCES

- L'article "la famille est le noyau de la société turque" a été modifié comme suit: "La famille est le noyau de la nation turque". Alors qu'était enlevé l'article sur la protection de la paternité, était rajouté l'article sur le contrôle des naissances.

- A été rajouté l'article stipulant que l'étendue du droit à l'enseignement serait défini par la loi. Il est noté que les principes auxquels devront se plier les écoles primaires et secondaires privées seront définis par la loi. Il a aussi été rajouté que dans les institutions d'enseignement et d'études, seules seraient permises des activités ne pourraient en aucun cas être interrompues et qu'aucune autre langue que le turc ne pourrait être enseigné aux citoyens turcs comme langue maternelle.

LA NATIONALISATION

- Le conseil a supprimé la phrase: "dans les cas où la communauté pourrait endurer de lourdes pertes si elle n'est pas effectuée..." de l'article sur la nationalisation.

- Il a été rajouté que les entreprises privées ayant fonction publique pourraient être nationalisées si les besoins de la communauté l'exigent.

- Alors qu'était rajouté l'article stipulant que l'état doit prendre toutes les mesures pour que l'entreprise privée puisse travailler conformément aux exigences de l'économie nationale et aux objectifs sociaux, l'article suivant était supprimé: le droit pour quiconque de travailler et de fixer des contrats partout peut être limité par la loi dans l'intérêt public.

- A été rajouté que les congés payés de week-end, de fête ou annuels seront soumis à la réglementation de la loi quant au contenu de ces droits et à leurs conditions d'application.

LES SYNDICATS

- Les syndicats ou organes supérieurs pourront être fondés sur simple présentation des documents et informations prévus par la loi à l'autorité compétente, et au cas où les documents ou informations s'avereraient être contraire aux lois, ladite autorité s'adressera aux tribunaux afin d'obtenir la suspension des activités ou la dissolution du syndicat, cet article a également été rajouté par le Conseil.

- A été rajouté que le travail dans une quelconque entreprise ne pourrait être subordonné à l'affiliation ou non à un syndicat, et que pour être dirigeant syndical, il fallait avoir travaillé effectivement comme ouvrier pendant 10 ans.

- A été rajouté que la loi définirait la manière par laquelle s'effectuera le contrôle administratif et financier de l'état sur les syndicats, et la manière dont les cotisations, les entrées et les sorties s'effectueraient au syndicat.

- A été supprimé l'article interdisant l'apposition lors des conventions collectives d'articles contraire aux lois, les modifiant ou les supprimant.

A été rajouté l'article stipulant que, la loi limitera les entreprises où les grèves et les lock-outs pourront être interdits ou ajournés, elle définira les fonctions et la formation du Conseil Suprême d'Arbitrage, et que les syndicats seront tenus pour responsables des dommages matériels causés à l'entreprise par des actions factives ou volontaires des ouvriers ou des syndicats.

- N'a pas été rajouté l'interdiction de grève, lock-out et convention collective dans les petites entreprises.

- A été rajouté que le salaire minimum serait fixé

en considération des conditions économiques et sociales du pays.

- A été introduit qu'afin de répondre les soins de santé, on pouvait fonder par la loi l'assurance générale de santé.

- A été rajouté que l'état soutiendrait les entreprises de locaux d'habitation collective.

LES PARTIS POLITIQUES

- A été rajouté que les citoyens avaient le droit de participer au référendum, que chaque citoyen turc âgé de 21 ans avait le droit d'élire et de participer au référendum et qu'il fallait être âgé de 21 ans pour pouvoir être membre d'un parti politique.

- A été rajouté: Les partis politiques ne peuvent s'organiser et avoir des activités à l'étranger, ne peuvent fonder des sections féminines et de jeunesse ou d'autres sous-organisations semblables privilégiées, ne peuvent fonder des fondations. Les juges et les procureurs, les membres de hautes cours juridiques, les enseignants universitaires, les membres de la YOK, les fonctionnaires en poste dans les administrations publiques, et autres fonctionnaires non ouvriers, les étudiants et les membres de l'armée ne peuvent adhérer aux partis politiques.

- A été rajouté que les dirigeants à tout niveau des partis politiques dissous ne pourront être fondateur, dirigeant, contrôleur d'un nouveau parti et par ailleurs les membres d'un parti politique dissous ne peuvent former la majorité dans un nouveau parti.

- D'après un nouvel article, les partis ne pourront recevoir d'aide effective et matérielle des états étrangers, des institutions internationales, des groupes ou associations siégeant à l'étranger. Ils ne peuvent recevoir d'instructions venant de tels groupes, et ne peuvent participer à des décisions de ces institutions à l'encontre de l'indépendance et de l'intégrité de la Turquie. Tout parti politique contrevenant à cet article sera définitivement dissous.

LES PARLEMENTAIRES

- Le nombre de députés a été rammené de 450 à 400

- A été rajouté que hormis les délits d'imprudence, ceux qui ont été condamnés à un an de prison au plus ne pourraient être élus député. Tous ceux qui ont été condamnés pour délit idéologique, anarchique, pour avoir participé ou provoqué ces crimes ne pourront pas être élus.

- Ont été rajoutés aux juges et militaires, dans la listes de ceux qui ne pourront être candidats: Les procureurs, les membres des hautes instances juridiques, les membres de la YOK, les fonctionnaires des administrations publiques et autres fonctionnaires n'ayant pas le statut d'ouvrier.

- A été rajouté que le président de la République pourrait ordonner le renouvellement des élections dans les cas définis par la constitution.

- A été supprimé la clause d'après laquelle le président de la République ne pourrait renouveler les élections à un an de la fin de son mandat.

- Au lieu des 45 par an d'absence prévu pour la destitution d'un député, il a été apporté l'article qui prévoit qu'un député absent à 5 réunion parlementaire en un mois, serait destitué par décision de la majorité absolue du parlement.

- A été supprimé l'article qui prévoyait que: Le député démissionnaire de son parti ne pourra être qu'indépendant et s'il devient ministre ou membre d'un autre parti, il sera automatiquement destitué.

- Le pouvoir de décider des peines de mort rendues par les tribunaux, a été donné au parlement.

- A été rajouté que les groupes parlementaires des partis politiques ne pourraient présenter des candidats pour la présidence de l'Assemblée et qu'il aurait 2 élections au lieu de 3 en une année législative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Ont été supprimés du texte les pouvoirs suivant du président de la République: demander l'ajournement des élections, signer et publier les status, décider de l'application des peines de mort, nommer les membres de la YOK, du président de la Radio-TV et trois membres du conseil d'administration, et le président des affaires religieuses.

- Les articles sur la responsabilité et l'irresponsabilité du président de la République ont aussi été modifiés: En dehors des cas prévus par la constitution et les lois, où il n'aura pas besoin de la signature du premier ministre et du ministre concerné, le président de la République ne pourra être accusé que de trahison à la patrie, et ceci par proposition d'au moins 1/3 des parlementaires, et par décision d'au moins 3/4 d'entre eux.

- A été rajouté un article qui prévoit que la formation du secrétariat général de la présidence, ses principes d'organisation et de travail et ses nominations seront règlementés par arrêté présidentiel.

- Le ministre de la justice ne siègera pas au Conseil National de Sécurité comme prévu par le projet.

LES CAS EXCEPTIONNELS

- Le cas exceptionnel pourra désormais être décrété par le gouvernement et prolongé pour des périodes de 4 mois au lieu de 2.

- Le gouvernement pourra désormais prendre des décrets ayant force de loi en cas de loi martiale, sous la présidence du président de la République.

- Il a été ajouté que les décisions du Conseil Suprême Militaire ne seraient pas soumis au contrôle fiscal.

- Il a été ajouté que le préfet était le représentant de l'état et du gouvernement dans sa province et le chef de l'exécutif provincial.

- Il a été rajouté qu'en cas de poursuite intenté contre les élus municipaux, ceux-ci seront destitués non pas par l'administration mais le ministre de l'intérieur.

- Il a été rajouté qu'aucune peine disciplinaire ne pourrait être prononcée contre les fonctionnaires des divers administrations sans leur donner l'occasion de se défendre.

UNIVERSITES

- Il a été ajouté que les fondations pourraient fonder des universités d'après les dispositions prévues par les lois, sous le contrôle de l'état et à condition que cela soit sans but lucratif.

- Il a été aussi rajouté que la sûreté des universités serait assuré par l'état, que les recteurs seraient nommés par le président de la République et les présidents de faculté par la YOK.

- Il a été rajouté que les organes administratives et scientifiques des universités ne pourront être destitués par des organismes étrangers aux universités en dehors de la YOK, et que leur budget ne pourra rentrer en application qu'après ratification par la YOK.

- Les universités fondées par les fondations seront soumis aux règles académiques prévus par la constitution, en dehors de leur fonctionnement financier et administratif.

- La formation de la YOK a aussi été rajouté à la constitution.

- Il a été rajouté que les instituts d'études supéri-

eurs liés à l'armée et aux forces de sécurité seront gérés par des lois spéciales.

- L'Académie Atatürk prévue par le projet devient la Fondation Atatürk de Culture Langue et Histoire. Les articles financiers prévus par le testament d'Atatürk resteront valables. Cette fondation ACLH sera régie par la loi, reliée au cabinet du premier ministre sous la surveillance et le soutien du président de la République et sous la présence spirituelle d'Atatürk.

- Il a été rajouté que les personnes qui travailleront dans les entreprises publiques ne seront pas obligés de s'affilier aux organismes professionnels. Les organismes professionnels seront soumis au contrôle administratif et financier de l'état, et ceux qui dépasseront leur objectif initial ou s'occuperont de politique verront leurs organes dirigeants destitués par les tribunaux.

- Il a été rajouté que le président des affaires religieuses officiera en respect de la laïcité.

LES TRIBUNAUX

- Il a été prévu d'instaurer des tribunaux de sûreté d'état, leurs présidents, procureurs et adjoints pourront également être nommés parmi les juges militaires. En cas de proclamation de loi martiale dans leurs région, ces tribunaux se transformeront en tribunal militaire.

- Le jugement militaire pourra également être rendu par les tribunaux disciplinaires dorénavant. En cas de guerre, il ne sera plus indispensable que la majorité des membres des tribunaux militaires soient des juges.

- La cour constitutionnelle sera formée par 11 membres effectifs et 4 remplaçants, et ses membres seront désignés par le président de la République parmi les candidats soumis par les cours de Cassation, Cassation Militaire, le Conseil d'Etat, le cour des Comptes, ces clauses ont été aussi rajoutés au texte finale.

- Par un autre amendement, les universitaires, enseignants et dirigeants et les avocats pourront être élus à la cour Constitutionnelle sous certaines conditions.

LES PROCES D'ANNULATION

- Le droit d'intenter des procès d'annulation à la Cour Constitutionnelle a été limité aux: Président de la République, le président du principal parti d'opposition, le 1/5 des parlementaires, les groupes parlementaires du parti gouvernemental et principal parti d'opposition, ou au plus grand parti d'une éventuelle coalition gouvernementale.

- La durée de l'ouverture d'un nouveau procès d'annulation après un refus de la Cour Constitutionnelle, est porté de 5 à 10 ans.

- Le président de la République n'aura pas le droit de faire réviser les décisions d'annulation prises, comme prévu initialement dans le projet.

DIVERS

- De grandes modifications ont été apporté sur le chapitre de la radio-TV et les agences de presse. L'organisation de ces organismes est laissé à la définition de la loi. La loi se chargera de l'impartialité des nouvelles diffusées à la radio et TV.

- Le Conseil d'Etat ne pourra plus statuer sur les décisions prises par les cours fiscales.

- En cas de renvoi du président de la république au parlement des modifications de la constitution, et si celui-ci reprends textuellement ladite modification, le président de la République, par un amendement ajouté, pourra en dernier recours soumettre la modification constitutionnelle au référendum.

 TERREUR D'ETAT

NOUVELLES DEMANDES DE PEINE DE MORT AU PROCES DE LA DISK

Alors que se poursuit à Istanbul le procès de la DISK où 52 dirigeants syndicaux encourent la peine de mort, le procureur militaire a lancé 19 autres inculpations en relation avec ce procès et a requiert 10 peines de mort contre ces nouveaux syndicalistes et conseillers inculpés.

Peine de mort demandé pour: Sürkrü Ozbayrak, Erol Yalçın, Cengiz Acar, Ali Ozarkalioglu, Cetin Uygur, Sabahattin Topuz, Ahmet Yıldız (président des Maisons populaires), Teoman Oztürk (président de la Chambre des Ingénieurs et Architectes), Ercan Eyüboğlu (secrétaire général de l'Association des Enseignants Universitaires), Ethem Erhan Taneri (président de la Fédération des Organisation de Gauche Démocratique).

15 ans de prison demandé pour les spécialistes de la DISK: Yücel Yaman, Günaydın Erdogmus, Argun Müceldili, Fahrî Aral, Mete Sönmez, Faruk Pekin, Zafer Kutlu, Erhan Gömüç et le professeur Sadun Aren.

Le procureur militaires ont requiert lors du mois de septembre, 276 nouvelles peines de mort, portant le nombre total de demande de peine de mort à 4.730.

Voici le tableau des nouveaux procès intentés lors du mois de septembre suivant les organisations associées. Le nombre de demande de peine de mort est indiqué entre parenthèse à côté du nombre d'inculpés.

- DISK: 14/9 à Istanbul, 19 (10)
- Voie Révolutionnaire (Dev-Yol): 20/9 à Ankara, 574 (186); 6/9 à Izmir 24 (-).
- Parti Communiste Révolutionnaire de Turquie (TDKP): 15/9 à Istanbul, 229 (32).
- Un groupe de droite: 19/9 à Ankara 98 (42).
- Parti Communiste de Turquie/Groupe de restructuration (TKP/YIO): 19/9 à Istanbul 34 (6).
- Parti Communiste de Turquie (TKP): 8/9 à Izmir 8 (-); 15/9 à Ankara, 60 (-).
- Parti Socialiste Ouvrier de Turquie (TSIP): 18/9 à Istanbul 19 (-).
- Association Culturelle Progressiste de l'Est (DDKD): 25/9 à Diyarbakır, 75 (-).

CONDAMNATIONS

Le militant arménien Ekmekçiyan, capturé lors du raid armé effectué sur l'aéroport d'Ankara le 8 août 1982, a été condamné à mort lors de son procès qui a eu lieu au tribunal militaire d'Ankara.

Par ailleurs, 9 militants du Dev-Yol à Izmir le 3 septembre, 13 inculpés de gauche à Adana, le 4 septembre, 9 membres du Parti Communiste de Turquie/Union à Izmir, 5 membres du Parti Communiste de Turquie le 8 septembre, 7 membres du Parti Ouvrier du Kurdistan (PKK) à Izmir le 10 septembre, ont été condamnés à de différentes peines de prison.

A Ankara, le 2 septembre, la Cour de Cassation Militaire No.2 a décidé qu'un inculpé qui s'est appuyé au mur avec un cigarette à la main lors de l'Hymne National, serait condamné à 3 ans de prison.

ARRESTATION D'UN MAIRE

Le maire d'Adıyaman, une des villes du Kurdistan, Aytaç Baytak a été arrêté par les autorités militaires. Par ailleurs, le général en retraite Abdullah Tırtıl a été nommé maire d'Istanbul.

PRESSION SUR LES AVOCATS

Le célèbre avocat Halit Celenk, qui s'était adressé au commandement de la loi martiale, parce qu'on l'empechait de voir sa cliente Fethiye Celik, détenue à la prison militaire de Mamak à Ankara, s'est vu intenter un procès pour avoir insulté les commandants militaires.

Lors de l'audience du 2 septembre du procès des dirigeants du Comité de la Paix au tribunal militaire d'Istanbul, quatre avocats se sont vus expulsés par les soldats pour avoir critiqué le parti pris du juge. Les autres avocats et les auditeurs ont quitté la salle pour protester contre ce comportement de la cour.

NOUVEAU PROCES CONTRE 223 DETENUS

Un nouveau procès a été intenté contre 223 détenus de la prison de Buca à Izmir, pour avoir insulté le pouvoir militaire dans une lettre adressée au Conseil National de Sécurité à l'occasion du premier anniversaire du coup d'état du 12 septembre 1980.

NOUVELLES ARRESTATIONS

Le 1er septembre à Izmir, 26 membres du TDKP et de Dev-Yol, le 10 septembre à Istanbul 20 membres de l'organisation kurde Rızgari, le 15 septembre à Hatay 5 membres du TKP/ML, le 10 septembre à Konya 3 militants de gauche ont été arrêtés.

NOUVELLE ORGANISATION DE POLICE

Les commandants de la loi martiale ont proposé à l'état major en Chef, la création d'une nouvelle organisation de police nommée İller-Pol, et qu'on apporte l'obligation pour tout citoyen changeant de département d'aller s'inscrire au commissariat de police de la région où il va habiter.

TORTURES

- Lors du procès de la DISK, les dirigeants syndicaux ont continué à dénoncer les tortures dont ils ont été l'objet lors de la première enquête policière et les ont décrits en détail:

Celal Küçük: "La police a pris ma déposition sous de graves tortures. J'y ai été emmené les yeux bandés. Quand on m'a descendu de la voiture, des coups de poings se sont abattus sur mon dos et ma nuque. J'ai été emmené dans un bâtiment sombre, grand et d'où venaient des bruits de foule. Là, on a pris ma déposition sous les tortures et pressions. A ce moment-là j'entendais des cris et des clameurs. Ils obligeaient des gens à crier: 'A mort Üstürk' (le président de la DISK)"

Kemal Nebioğlu: "Je n'ai pas donné de déposition à la police. Ils ont bandé mes yeux, m'ont emmené quelque part, m'ont torturé pendant 7 jours et 7 nuits. Ils m'ont dit, si tu ne donne pas une déposition comme nous le souhaitons, nous te tuons, avec un procès verbal de trois lignes, nous dirons que tu as cherché à t'enfuir."

- L'ambassadeur en retraite Mahmut Dikerdem, président du Comité de la Paix, détenu par le tribunal militaire d'Istanbul, a été opéré de la prostate le 14 septembre 1982 à l'hôpital maritime militaire d'Istanbul. Amnesty International, avait publié le 13 septem-

bre l'information suivant sur l'état de santé de Dikerdem: "Une biopsie effectuée sur une tumeur à la prostate a révélé que cette tumeur était maligne, et les médecins ont recommandé une opération immédiate. Tout délai pourrait mettre en danger la vie de Dikerdem. Amnesty International pense que l'hôpital militaire où il est actuellement traité n'est pas équipé pour une telle opération. Veuillez envoyer des appels urgents aux autorités turques, exprimant votre vive inquiétude et insistant pour qu'il soit immédiatement libéré afin de pouvoir subir une opération chirurgicale dans un hôpital civil. Si possible, veuillez organiser des appels des professions médicales."

----- LA VIE CULTURELLE -----

- Le procureur militaire d'Istanbul a ouvert une large investigation contre le Syndicat des Ecrivains de Turquie. Lors du mois de septembre les écrivains et poètes célèbres suivants ont été appelés chez le procureur militaire pour présenter leurs dépositions:

Yasar Kemal, Ali Ozgentürk, Adnan Ozyalçiner, Bekir Yıldız, Aziz Nesin, Turgut Uyar, Tomris Uyar, Leyla Erbil, Nihat Behram, Orhan Arıburnu, Adalet Agaoglu, Demirtas Ceyhun, Sükran Kurdakul, Alpay Kabacalı, Aziz Calışlar, Emil Galip Sandalcı, Hasan İzzettin Dinamo, Hasmət Zeybek.

- Le procès de l'enseignant universitaire Yalçın Küçük a débuté au tribunal militaire No.1 d'Istanbul. Küçük est accusé de propagande de communisme dans son livre "Pour une Nouvelle République".

- 4 personnes ont été condamnés à 6 ans et 8 mois de prison chacun pour propagande de communisme par le tribunal militaire d'Adana No.1.

- Les avocats des Editions Science et Socialisme dont tous les livres ont été saisis par les militaires, ont protesté en déclarant que 30 de ces livres étaient déjà fait l'objet de poursuites et que des décisions de non-

- Le procureur militaire a déclaré le 4 septembre un non lieu au sujet de l'inculpation des trois policiers accusés d'avoir torturé le détenu politique Mustafa Mert pendant 19 jours à Ankara.

- Le procès des 8 policiers accusés d'avoir tué sous la torture le détenu Ataman Ince se poursuit au tribunal militaire. La cour a refusé d'arrêter les prévenus.

- 3 inculpés accusés d'avoir participé aux actions de Dev-Yol, ont été acquittés par le tribunal militaire d'Ankara, le 20 septembre car il a été démontré que leur déposition à la police avait été prise par force.

lieu ou d'acquiescement ont été prononcées chaque fois. D'après ses déclarations, 150.000 exemplaires publiés par ces éditions ont été saisis.

- Il a été interdit d'introduire la revue Maya publiée à Istanbul dans les limites de la loi martiale d'Izmir et le journal Hicret publié en Allemagne, dans les limites de la loi martiale d'Adana.

- Les nouveaux recteurs et doyens de faculté nommés par Evren et la YOK sont spécialement choisis parmi des personnalités d'extrême droite.

Le quotidien Cumhuriyet a publié dans ses éditions du 2 et 5 septembre 1982, des documents qui prouvent que le recteur de l'Université d'Ankara Tarık Somer, le recteur de l'Université de Konya Selçuk, Erol Güngör, le recteur de l'Université de Malatya Fırat, Nihat Nirun, le recteur de l'Université Diyarbakır Dicle, Halil Cin, le président de la Faculté de Médecine de l'Université d'Ankara, Ahmet Sonel, le président de la faculté de Médecine de l'Université d'Erciyes, Umit Akkoyunlu ont tous été en étroite relation avec le parti néo-fasciste MHP du colonel Türkeş et de ses loupes-gris.

----- IMMIGRATION -----

- En République Fédérale Allemande, le NPD (néo-nazi) a déclaré qu'il utiliserait le slogan "Halte aux Etrangers" lors des élections municipales de Bavière. (M.1/9)

- Une discothèque turque a été incendiée à Copenhague. Le gouvernement Danois a annoncé que si c'était nécessaire, les enfants turcs seraient accompagnés par des gardes spéciaux (M.2/9).

- Des ressortissants turcs ont été agressés par un groupe raciste danois. Un turc et deux danois ont été arrêtés après la bagarre (H.4/9).

- Un ouvrière turque, Mme Sülün, a été battue par un allemand sur son lieu de travail. D'après le certificat médical, il s'agirait "d'un accident de travail". Finalement Mme Sülün a aussi été congédiée par son patron (T.4/9).

- D'après le Dr. Akın, un médecin turc de Francfort, les suicides qui augmentent ces derniers temps chez les immigrés turcs, sont dus aux dépressions psychologiques causées par la détérioration de la vie de famille (H.5/9).

- D'après l'Agence Reuter, "Le Front de Salvation de l'Allemagne Néo-Nazie" envoie des lettres de

menace aux familles turques qui travaillent à l'usine. (M.5/9)

- A Munich, une organisation nommée "Commandos pour l'Élimination des Etrangers" qui avait déjà menacé des hommes d'affaires étrangers, envoie maintenant des lettres de menace aux familles turques. Dans ces lettres, les commandos les menacent de tuer leurs enfants (T.6/9).

- A l'approche des élections générales, les attentats racistes augmentent en Suède. M. Muammer Ozer, un cinéaste résidant en Suède, et sa femme, ont été menacés par téléphone. Les fenêtres de sa boutique ont été brisées. A Rinkeby, lors du discours électoral du ministre suédois de l'immigration, M. Karin Anderson, un groupe de "skin-heads" a agressé les auditeurs étrangers en scandant "Rentrez en Turquie" (C.7/9).

- En Belgique, le CLOTI (Comité de Liaison des Organisations de Travailleurs Immigrés) a organisé une conférence de presse au sujet de l'encouragement de xénophobie lors des élections communales, et a invité tous les candidats et les partis politiques qui participent aux élections, à respecter les droits des travailleurs Immigrés. Au cours de cette conférence il a

été déclaré que l'Ambassade de Turquie avait eu recours à la Commune de Bruxelles pour qu'elle congédie l'enseignante de langue turque Mme Tugsavul sous le prétexte qu'elle était opposée au régime militaire turc actuel. (DR.8/9).

- A Copenhague, un immigré turc de 25 ans, Nihat Ozdemir a été trouvé mort sur la route menant à l'île de Fynn (DN.9/9).

- A Berlin, 3.000 ouvriers d'AEG, turc pour la plupart, ont manifesté devant le Sénat Economique de Berlin contre la menace de fermeture de leur usine.

- A Herborn (RFA) un travailleur immigré turc Fikret Cingi a été paralysé par des balles de racistes.

- En Belgique, le Centre Socio-Culturel des Immigrés, le Mouvement Contre le Racisme et le Xénophobe (MRAX), l'Union belge pour la Défense des Droits de l'Homme, l'Information Diffusion Immigré (IDI) ont, dans leur conférence de presse commune, attiré l'attention sur la vague de xénophobie lors de la campagne électorale (DR.10/9).

- Aux Pays-Bas, le Parti Central, raciste ayant obtenu pour la première fois un député aux élections, les attentats contre les étrangers ont augmenté (H.11/9).

- A Bruxelles, la maison d'un immigré turc, Avni Mugla, a été criminellement incendiée (H.11/9).

- A Copenhague, les racistes ont commencé à placer des poupées transpercées de couteaux avec des pancartes stipulant "Mort aux Turcs" dans les quartiers habités par les turcs (C.12/9).

- Les jeunes racistes danois ont commencé à porter des T-shirts du Ku-Klux-Klan (DN.12/9).

- A Berlin-Ouest, une bombe a été placée dans une maison où vivaient 6 familles turques. On a déclaré qu'une croix gammée avait été dessinée sur la porte de cette maison (H.13/9).

- Le Ministère des Affaires Intérieures de la RFA a publié une liste des organisations dont les activités sont basées sur la xénophobie, dans un livre intitulé "Sécurité intérieure": Parti National Démocrate Allemand (NPD), l'Initiative des Citoyens pour Arrêter les Etrangers (BIA), la Liste de Hambourg pour Arrêter les Etrangers (LA), le Mouvement pour la Limitation des Etrangers (FA), le Groupe d'Action Allemand, le

NSDAP-AO, le Parti National des Travailleurs Allemand (NDAP), le Front National Révolutionnaire des Travailleurs (NRAF), l'Initiative des Citoyens contre les Mensonges, le Front d'Action National Socialiste (ANS), le Groupe de Recherche pour l'Anthropologie Biologique (GFBAV), l'Union du Travail Politique et Philosophique de Hugin.

Par ailleurs, il y a aussi deux journaux, Deutsche National Zeitung et Deutsche Anzeiger qui, d'après le rapport, incitent à la xénophobie (T.15/9).

- A Neustadt en RFA, une organisation turque a été attaquée au cocktail-molotov. A Ulm, au village de Lonsee, un bâtiment où habitent 45 turcs a été attaqué à coup de pavés par des racistes qui scandalisent: "les Turcs à Istanbul" (T.19/9).

- A Düsseldorf, à l'école Theodor Lift, des écoliers allemands de 14-16 ans ont agressé les écoliers turcs.

- A Berlin, au cours de l'inauguration des "Journées des Etrangers" les groupes racistes allemands ont attaqué les participants et le reporter du quotidien Milliyet.

- Les enfants allemands âgés de 6 à 8 ans ont déjà de profonds préjugés et aversion à l'égard des enfants immigrés turcs, a révélé une récente enquête de l'Université Libre de Berlin (DN.23/9).

- A Wattenscheid, 100 citoyens allemands ont organisé une manifestation contre la xénophobie devant les bâtiments du NPD. Pendant ce temps, les racistes ont agressé le reporter du Der Spiegel (H.23/9).

- Dans les écoles européennes, les enfants sont éduqués en turcophobe, a déclaré le Prof. Bernt Brandemoen de l'Université d'Oslo, lors du 4ème Congrès de Turcologie qui s'est tenu à Istanbul (T.25/9).

- A Amsterdam, un travailleur turc de 41 ans, A. Ozmanav a été abattu.

- A Rettlingen (RFA) une jeune fille turque âgée de 11 ans, Gülay Alici s'est pendue en rentrant de l'école (M.26/9).

- Le journal Bild am Sonntag a écrit lors d'une série d'articles consacrés au racisme: "Le néo-nazis sont une bombe à retardement" (M.27/9).

- A Wiener Neustad (Autriche) une maison où habitaient 4 familles turques a été bombardée, 4 turcs ont été blessés. (T.29/9)

----- NOUVELLE RESOLUTION DU CONSEIL DE L'EUROPE -----

La Commission des Affaires Politiques du Conseil de l'Europe a adopté le 22 septembre 1962 par 16 voix contre 2 et 0 abstention, le projet de résolution qui invite le Gouvernement turc:

- a. à respecter les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme et à tout mettre en œuvre pour éliminer la pratique de la torture et à poursuivre ses enquêtes sur toutes les allégations y relatives;*
- b. à veiller à ce que le projet de Constitution destiné à être soumis à référendum soit pleinement conforme au Statut du Conseil de l'Europe, et notamment qu'il assure le pluralisme des partis politiques et des syndicats, la prééminence du droit et la séparation des pouvoirs, et qu'il incorpore la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, tels qu'ils sont garantis par la Convention européenne des droits de l'homme;*
- c. à prendre les mesures appropriées pour que le référendum ait lieu selon les règles de la démocratie, et soit précédé d'une campagne au cours de laquelle tout individu ou groupe d'individus puissent s'exprimer librement sur le projet de Constitution et chercher à orienter le choix de leurs concitoyens.*

MANIFESTATIONS CONTRE LA JUNTE

- Le samedi 11 septembre 1962, à Francfort, ils étaient environ 30.000 à manifester à l'occasion du deuxième anniversaire du coup d'Etat militaire en Turquie. Venus de toute la République Fédérale Allemande, les immigrés turcs ont manifesté pacifiquement pour protester contre le régime actuel dans leurs pays.

A Bruxelles, une manifestation s'est déroulée devant l'ambassade de Turquie également le 11 septembre.

Le Comité belge pour la défense des droits de l'Homme en Turquie a tenu une conférence de presse le 9 septembre sur la violation des droits de l'Homme en Turquie et a également organisé une soirée de solidarité le 19 septembre avec la participation des syndicalistes et personnalités politiques belges.

- *A la même occasion, la CES, la CISL, la CFT et le FSI ont publié des communiqués de presse accusant le régime militaire d'avoir violé les droits de l'homme et syndicaux.*

- *L'Institut Transnational a organisé le 3 septembre, 1962 un rencontre à Amsterdam à l'occasion de la publication du livre intitulé "Turkije in crisis" en néerlandais. Les auteurs du livre, Martin van Bruinesson, Rudy Koopmans, Wicher Smit et Leo van Velzen, ainsi que l'éditeur d'Info-Türk Dogen Ozgüden ont exposé les divers aspects du régime militaire en Turquie.*